



Rubrique: Poursuites pour dettes
Sous-rubrique: Commandement de payer
Date de publication: SHAB, KABGE - 10.02.2020
Numéro de publication: SB02-0000017588
Canton: GE

Entité de publication:
Office des poursuites de l'Etat Genève - Service des notifications, Rue du Stand 46, 1204 Genève

Commandement de payer Swiss Exel Environment Sàrl, soit pour elle : Mme Bargach Sonia, ass. gérante présidente

Débiteurs:

Swiss Exel Environment Sàrl, soit pour elle : Mme Bargach Sonia, ass. gérante présidente
Rue de la Gabelle 9
1227 Carouge GE
Suisse

Motif de la créance:
Voir créances ci-dessus

Créanciers:

André MORGENTHALER
Rue du Dr-Lerch 1
2108 Couvert

Remarques juridiques:

Le débiteur est sommé de payer au créancier dans les vingt jours les sommes indiquées. Si le débiteur entend contester tout ou partie de la dette ou le droit du créancier d'exercer des poursuites, il doit le déclarer verbalement ou par écrit (former opposition) auprès du point de contact dans les dix jours à compter de la notification du commandement de payer. S'il ne conteste qu'une partie des créances, le montant de celles-ci doit être indiqué précisément, faute de quoi la dette entière est réputée contestée. Si le débiteur n'obtempère pas à la sommation de payer, le créancier pourra requérir la continuation de la poursuite.

Publication selon l'art. 69 LP.

Représentant:

Sven SCHWAB
Grand'Rue 36B
2108 Couvert

Point de contact:

Office des poursuites de l'Etat Genève - Service des notifications
Rue du Stand 46
1204 Genève

Type de poursuite pour dettes:

Procédure ordinaire

Numéro du commandement de payer:

19 385553 W

Créances:

CHF 6000.00 5 % depuis 19.07.2019
Contrat du 12 juillet 2019, résolu par M. Morgenthaler.
Remboursement acompte payé (art. 109 al. 2 CO)
CHF 400.00 5 % depuis 06.11.2019
Indemnité relative aux honoraires de mandataire (art. 109 al.2 CO)

Coûts supplémentaires:

Frais de poursuite hors coûts de publication